

COMMISSION Secteur SANTERRE

Réunion du 25 mars 2025

Présents : GRAIN Roland - DEBEAUVAIS Jean-François - LEFEBVRE Pascal

- ***Coupes Seniors du Santerre :***

La commission homologue les résultats des rencontres disputées du 2^{ème} tour du Challenge Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

La rencontre MOREUIL SC 3 contre MONCHY LAGACHE OL 2 a été reprogrammée au dimanche 30 mars à 15h00.

- ***Résultats :***

CHALLENGE GUEANT SENIORS

2ème tour du dimanche 16 février 2025

ESTREES MONS FC 2	-	ROISEL US 2	5 - 0	
MARCELCAVE US 2	-	CARTIGNY US 1	1 - 1	TàB 2-4
BRAY S/SOMME AAE 2	-	HANGEST EN SANT US 2	2 - 3	

Suite à la décision de la Commission de Discipline du District d'exclure les équipes de STE EMILIE EPEHY ES 2 et HAM US 2 des coupes de secteur pour la saison 2024/2025 (PV Commission de Discipline du 24/01/2025), la commission coupes du Santerre dit l'équipe **HARBONNIERES SC 2** qualifiée pour le prochain tour.

La commission rappelle le tirage des ¼ de finales des Challenges Fromentin et Guéant

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

Les rencontres suivantes auront lieues le **dimanche 30 mars à 14h30**

HARBONNIERES SC 1	-	ERCHEU RC2 1
BRAY S/SOMME AAE 1	-	PERONNE ECACF 3

En raison du forfait général de l'équipe de ROYE NOYON US 3 (confère PV Commission Juridique du 06/03/2025) et de l'exclusion des équipes de STE EMILIE EPEHY ES 2 et HAM US 2, sont déclarés exempts PAYS NESLOIS AS 3 et CERISY AS 2.

CHALLENGE GUEANT SENIORS

Les rencontres suivantes auront lieu le **dimanche 30 mars à 14h30**

LICOURT ES 2 - HEUDICOURT AS 1
ESTREES MONS FC 2 - HARBONNIERES SC 2

En attente du résultat du tour précédent, la rencontre suivante aura lieu le **dimanche 20 avril à 14h30**

MOREUIL SC 3 ou MONCHY LAGACHE OL 2 - SAILLY SAILLISEL US 2

En raison des rencontres de championnat D6 poule D, la rencontre suivante aura lieu le **jeudi 1er mai à 14h30**

CARTIGNY US 1 - HANGEST EN SANT US 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

- ***Coupes Jeunes du Santerre :***

En raison des forfaits généraux des équipes de CHAULNES AAE U18 et de MONTDIDIER AC U15, la commission est dans l'obligation de modifier partiellement le tirage au sort du challenge Santerre U18 pour avoir le nombre d'équipes nécessaire pour les quarts de finales.

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

La rencontre suivante aura lieu le **samedi 05 avril à 16h30**

MOISLAINS USCF 1 U17 - CHAULNES AAE 1 U17

En raison de la journée de championnat U18 D2, la rencontre suivante aura lieu le **samedi 19 avril à 16h30**

ALBERT USOAAS 2 U18 - STE EMILIE EPEHY ES 1 U18

EXEMPTS :

ALBERT USOAAS 1 U18
ESTREES MONS FC1 U18
MONTDIDIER AC 1 U17

MOREUIL SC 1 U18
PERONNE ECACF 1 U17
ENT. USRN MARCHELEPOT 2 U17

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

CHALLENGE SANTERRE CTI U15

Les rencontres suivantes auront lieu le **samedi 05 avril à 16h30**

ROYE-NOYON US 4 U14	-	CHAULNES AAE 1 U15
ENT HANG-PLESS-MOREU 1 U15	-	PERONNE ECAFC 2 U15
HAM US 1 U15	-	ROYE-NOYON US 2 U15

En raison de la journée de championnat des groupes U14 D1 et U15 D1 du samedi 05 avril, les rencontres suivantes auront lieu le **lundi 21 avril à 16h30**

ALBERT USOAAS 1 U14	-	MONTDIDIER AC 2 U14
ROYE-NOYON US 1 U15	-	ROSIERES US 1 U15
PAYS NESLOIS AS 2 U14	-	PERONNE ECAFC 1 U15

EXEMPTS : PAYS NESLOIS AS 1 U15 ENT. SAILLY/CARTIGNY 1 U15

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

**Le Secrétaire de séance
LEFEBVRE Pascal**

